

chose et quel autre, du reste, peut avoir le toupet d'affirmer cela ? D'abord l'Université Laval de Montréal, que le Dr Beausoleil met intentionnellement en vedette dans sa circulaire, n'est pas la seule dont les professeurs soient dans le mouvement. Il y a aussi l'Université Laval de Québec, et celle de McGill, et celle de Bishop. Pourquoi tomber plutôt sur Laval de Montréal que sur les autres ? N'y aurait-il pas au fond de la manœuvre Beausoleil quelque motif de rancune, quelque vieux levain de dépit ? Mais passons.....

Comment l'Université Laval, ou toute autre Université, pourrait-elle vraiment s'emparer du contrôle de la profession avec le système que le Comité s'efforce d'établir. Les Universités ont droit à deux représentants, elles n'en demandent pas davantage. A part ces huit gouverneurs, les 34 autres seront pris en dehors du professorat et ils seront élus à la majorité des voix par les médecins pratiquants, qui ont tout intérêt à ce que leurs candidats soient choisis parmi eux, soit dans les villes, soit dans les districts. Si nous réussissons,—et nous réussirons,—le Bureau des Gouverneurs ne pourra donc pas plus être contrôlé par les Universités que par le Dr Beausoleil lui-même.

Le Dr Beausoleil, qui craint tant l'Université Laval de Montréal, a élu gouverneurs, par ses procurations et par son influence, deux membres de cette même université (les Drs Brosseau et Dagenais) et, en a fait l'un le secrétaire et l'autre le trésorier de son Bureau. Il ne craignait donc pas alors de voir l'Université Laval trop représentée dans le Bureau ? Voilà un point réellement embarrassant à expliquer et qui suffit à illustrer la sincérité d'un homme.

Quant aux insinuations que le Dr Beausoleil fait dans sa circulaire au sujet de l'Université Laval, voici, après nous être renseignés, ce que nous avons à y répondre.

L'Université Laval de Montréal, tout comme les autres Universités, du reste, s'est toujours conformée au programme tracé par la loi. Elle a même toujours fait plus que le programme demandait. C'est elle et non pas le Collège qui a créé ses laboratoires et en a supporté les frais d'installation. C'est elle et non pas le Collège qui a perfectionné ses cours et ses cliniques. Les cours de neuf mois ne datent pas d'hier, et elle a été une des premières à introduire cette réforme dans l'enseignement médical de notre Province. Victoria, du temps que le Dr Beausoleil était professeur, ne donnait que six mois de cours. Il y a déjà longtemps que les assesseurs sont choisis parmi les médecins de la province et l'Université n'en a jamais eu peur. Bien au contraire, c'est à sa suggestion, en 1877, que ce mode de contrôle a été établi : bien avant le régime Beausoleil, par conséquent.

Mais vraiment, si le Bureau des Gouverneurs est si fier de son programme d'études, il a eu vraiment tort de détruire d'un seul coup l'utilité de ce programme en accordant sa licence comme cela est arrivé trop souvent à des gens qui n'avaient pas de brevet et même à d'autres qui n'avaient pas même de diplôme. M. Beausoleil désire-t-il que nous précisions ?

Voyez à ce sujet la loi passée à la dernière Législature de Québec (No 188), à la demande du Dr Beausoleil. Le registraire se plaint que des étudiants n'ont pas de brevets, il en met la faute sur l'Université, et c'est lui-même qui se charge de faire passer des lois pour admettre ces jeunes gens à la pratique.

Tout ceci ne prouve-t-il pas d'une manière évidente que ce n'est pas par principe qu'on agit, mais suivant les besoins du moment, en se servant de tous les expédients que l'on croit bons pour se maintenir en position. La profession, que l'on a pu duper pendant un certain temps, a fini par ouvrir les yeux. et semble décidée à mettre fin à un pareil système.

Le Comité électoral remercie la profession pour l'empressement avec lequel de tous côtés on a répondu à son appel, pour les nombreuses lettres d'adhésion et d'encouragement qu'il a reçues de toutes les directions et surtout